



GUIDE DES SERVICES MUNICIPAUX autour de l'Ecole Marie Letensorer

année scolaire 2019-2020



Ville de LOUVIGNE DU DESERT
www.louvignedudesert.org
Mairie : tél 02 99 98 01 50

EDITO ...

Ce petit guide a pour but de regrouper les informations utiles sur les différents temps d'accueil de votre enfant :

- AP : Accueil Périscolaire
- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Restaurant Scolaire

Les commissions enfance et éducation sont soucieux d'organiser la semaine scolaire en articulant de manière cohérente les temps scolaires et périscolaires.

Les actions du personnel communal vont être axées sur une amélioration du temps de pause méridienne (temps du midi) avec un seul objectif : le bien être de chaque enfant et la bienveillance.

SOMMAIRE

Ecole maternelle.....	3
Ecole élémentaire.....	4
Accueil Périscolaire.....	5 - 6
ALSH mercredis et vacances.....	7
RESTAURANT SCOLAIRE.....	8 - 9
TARIFS.....	10

ECOLE MARIE LETENSORER

maternelle
tél. 02 99 98 00 16

Depuis la rentrée 2017, l'école propose aux plus jeunes un dispositif privilégié en créant un « dispositif de scolarisation pour les enfants de moins de 3 ans ».
L'école est sous la direction de Mr **Romain CHOTARD**.

*Le personnel municipal des écoles maternelles sont les ATSEM :
ANNIE Meslin, ANNAELLE Mary, THERESE Lebreton.
Elles agissent au quotidien dans le champ éducatif et sont associées aux projets d'école.*



Horaires de l'école maternelle :

7 h 30 - 8 h 30 : accueil périscolaire (gratuit)

8 h 30 - 8 h 45 : accueil dans les classes

8 h 45 - 11 h 30 : temps scolaire

11 h 30 - 12 h 15 : accueil périscolaire (gratuit)

11 h 30 : départ au restaurant scolaire (en bus)

12 h 30 - 13 h 15 : accueil périscolaire (sieste en maternelle et jeux dans les locaux de l'ALSH)

13 h 20 - 13 h 40 : accueil dans les classes ou cour

13 h 45 - 16 h 30 : temps scolaire

16 h 30 - 16 h 45 : départ des enfants

16 h 45 : pointage pour l'accueil de loisirs payant et déplacement dans les locaux de l'ALSH

16 h 45 - 19 h : accueil périscolaire (payant)

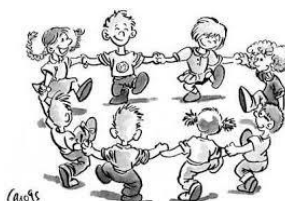
ECOLE MARIE LETENSORER

Elémentaire
tél. 02 99 98 01 70

L'école est sous la direction de Mr **Romain CHOTARD**.

Le personnel municipal de l'école élémentaire est un agent technique : **ISABELLE Faligot**.
(remplacée temporairement par **ELENA Guilloux**)

Elle agit au quotidien dans le champ éducatif et est associée aux projets d'école.



Horaires de l'école élémentaire :

7 h 00 - 8 h 20 : accueil périscolaire (accueil des maternelles de 7 h à 7 h 30)(gratuit)

8 h 20 - 8 h 30 : accueil par les enseignants

8 h 30 - 11 h 30 : temps scolaire

11 h 30 - 12 h 30 : pause méridienne (fin de garderie 12 h 15)(gratuit)

12 h 30 : départ au restaurant scolaire en bus ou à pied pour certains élèves

13 h 20 : 13 h 30 : accueil par les enseignants

13 h 30 - 16 h 30 : temps scolaire

16 h 30 - 16 h 45 : départ des enfants

16 h 45 : pointage pour la garderie payante et déplacement à l'accueil de loisirs

16 h 45 - 19 h : accueil périscolaire (payant)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

MATIN EN MATERNELLE : l'accueil périscolaire est assuré par **Annie Meslin, Thérèse Lebreton, Annaëlle Mary** dans l'enceinte de l'école. Des jeux sont mis à disposition des enfants pour que leur début de journée se fasse calmement et que la séparation avec papa ou maman soit la moins difficile possible.

MATIN EN ELEMENTAIRE : l'accueil périscolaire est assuré par **Valérie Delval, Maud Delval et Isabelle Faligot** dans l'enceinte de l'école, plus précisément dans la salle polyvalente. Jeux de société, coin lecture, coloriage sont mis à disposition des enfants.

MIDI EN MATERNELLE : les enfants qui mangent au restaurant scolaire sont accompagnés par **Valérie Delval et Sylvie Merluzeau**. A leur retour, les plus petits sont pris en charge par **Valérie Delval et Sylvie Merluzeau** pour la sieste. Les Grande Section sont sous la responsabilité **d'Elena Guilloux** et vont à l'accueil de loisirs pour des jeux calmes.

MIDI EN ELEMENTAIRE :

tout enfant devant quitter l'école seul doit présenter sa carte de sortie (bleue). Photo obligatoire.

en attendant le départ au restaurant scolaire, les enfants sont divisés en 2 groupes afin d'éviter trop d'enfants ensemble, souvent source de conflits.

Ils sont pris en charge par **Stephane Gonnet, Brenda Pérousel, Marie Hélène Balan, Anne Beaugendre, Audrey Mazingarde**. Des jeux et temps de loisirs calmes leurs sont proposés, dans les locaux de l'accueil de loisirs, la salle polyvalente et les extérieurs.

Anne propose également le lundi, jeudi et vendredi un atelier « relaxation » ouvert à tous.

SOIR EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : (pas d'inscription au préalable mais **OBLIGATION** de transmettre son numéro allocataire CAF ou son quotient familial pour la facturation et les coordonnées téléphoniques)

maternelle : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 16 h 45.

A 16 h 45, les enfants qui restent à l'école maternelle sont pris en charge par **Marie Hélène Balan et Cindy Mainguy**. Ils sont emmenés à l'accueil de loisirs municipal.

Goûter fourni par la famille, jeux calmes et petites activités.

Les enfants de moins de 3 ans sont acceptés car il s'agit d'un accueil dans la continuité de la journée de classe.

Élémentaire : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 16 h 45. **Un enfant qui part seul doit présenter sa carte de sortie**

Accueil à l'accueil de loisirs :

- ateliers « aide aux devoirs »
- ateliers « jeux de société », « lecture »
- ateliers « jeux extérieurs »

UN ENFANT QUI EST AUTORISE A PARTIR SEUL DOIT OBLIGATOIREMENT AVOIR SA CARTE DE SORTIE AVEC LUI.



ALSH MERCREDIS ET VACANCES (entrée entre l'école maternelle et primaire)

tél. 02 99 98 00 62

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans (révolus) à 11 ans déclaré auprès de la DDCSPP (Jeunesse et Sports)

Il est sous la direction de **Anne BEAUGENDRE**.

Les animatrices, **Rozenn Juban, Marie Hélène Balan, Sandrine Jeffrotin, Brenda Pérousel, Maud Delval, Cindy Mainguy** sont toutes diplômées BAFA et/ou titulaires du CAP Petite Enfance.

Les animations proposées répondent à des objectifs définis dans un projet pédagogique.

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE PRESENCE.

Un dossier d'inscription est à remplir avec des documents obligatoires. Il est téléchargeable sur le site de la ville de Louvigné du Désert ou à disposition à l'accueil de loisirs.

Horaires de l'accueil de loisirs :

7 h - 9 h 00 : accueil échelonné

9 h - 11 h 45 : animations

11 h 45 - 12 h 15 : départ échelonné

12 h - 13 h : repas au restaurant scolaire

13 h 15 - 14 h : accueil échelonné

14 h - 16 h 30 : animations

16 h 30 - 18 h 30 : goûter, jeux libres et départ



NOUVEAU DES JANVIER 2020 : ESPACE FAMILLES

Dès Janvier, un Espace Familles sera à disposition des parents sur le site de la ville de Louvigné du Désert afin de leur faciliter les démarches administratives (possibilité de mettre à jour les feuilles de renseignements) et leur permettre d'effectuer les réservations et annulations de leurs enfants aux différents services Enfance.



RESTAURANT SCOLAIRE

tél. 02 99 98 12 69

Le responsable du service restauration est **Ronan COQUELIN**. Il est secondé par **Christiane POIRIER et Murielle TUMOINE**. Les menus peuvent être consultés sur le site de la ville. Ils sont également affichés à l'école. L'inscription au repas se fait chaque matin dans les écoles, soit par un parent (en maternelle) ou par les enfants à l'entrée de leur classe. Le personnel incite les enfants à apprendre à goûter aux plats qui leurs sont servis.

Un règlement intérieur fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants. Ils ont des droits et des devoirs :

- respecter les autres enfants et le personnel,
- avoir un comportement calme et bienveillant pendant la durée du repas et pendant les déplacements,
- respecter le matériel et les locaux.

Le rôle des parents est de rappeler ces règles de vie en collectivité régulièrement à leurs enfants.

Avertissement et sanctions

au quotidien, les comportements inappropriés et passagers sont le plus souvent réglés par un rappel à l'ordre du personnel encadrant. Si cela ne s'avère pas suffisant, l'enfant peut être isolé à une table disponible pour le reste du repas.

En cas d'agissements de nature à troubler le bon fonctionnement du service, un courrier d'avertissement sera adressé à l'enfant et à ses parents.

Si besoin un rendez-vous des parents avec le responsable sera fixé.

En cas de récidive, des mesures seront prises :

Type de problème - manifestations	mesures
Refus des règles de vie en collectivité Comportement bruyant Remarques déplacées ou agressives Jeu avec la nourriture Persistance ou réitération de ces actes	Rappel au règlement Changement de place <u>AVERTISSEMENT</u> rendez-vous avec les parents 3 avertissements = exclusion temporaire
Non respect des biens et des personnes Comportement provoquant ou insultant Dégradations du matériel	AVERTISSEMENT immédiat et exclusion temporaire
Menace vis à vis des personnes Agression physique envers les autres enfants ou le personnel	Exclusion temporaire supérieure à une semaine ou définitive selon les circonstances

Médicaments, allergies et régimes particuliers

Toute allergie doit être signalée et doit être accompagnée d'un Protocole d'Accueil Individualisé. Prendre rendez-vous avec le responsable du service.

TARIFS APPLIQUES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2019

les tarifs sont proposés en fonction du quotient familial du foyer.

TRANCHE A : QF inférieur ou égal à 600 €

TRANCHE B : QF entre 601 € et 1000 €

TRANCHE C : QF entre 1001€ et 1500 €

TRANCHE D : QF supérieur à 1501 €

Accueil Périscolaire école maternelle et élémentaire

(lundi, mardi, jeudi, vendredi)

matin et midi : gratuité du service... soir : prise en compte des présences pour la facturation dès 16 h 45

	A	B	C	D
Présence journalière	0,50 €	0,70 €	0,95 €	1,20 €
Ajouter le forfait mensuel : 2,15 €				

ALSH (centre de loisirs) 3-11 ans : (mercredis et vacances)

	A	B	C	D
journée	2,90 €	4,30 €	5,65 €	7,05 €
1/2 journée	1,75 €	2,55 €	3,40 €	4,25 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

période scolaire et mercredis et vacances :

- maternelle 3,70 €
- élémentaire 3,70 €
- occasionnel (repas ponctuel non régulier) : 4,50 €

CONTACTS :

Responsable du Service Enfance :

Fabienne PITTONI : tél. 02 99 98 01 50

- accueil périscolaire matin, midi, soir
- accueil extrascolaire mercredi, vacances
- facturation service enfance (accueil de loisirs et restaurant scolaire)

Responsable du Service Restaurant Scolaire :

Ronan COQUELIN : tél. 02 99 98 12 69

- établissement des menus
- déplacement pour les services repas
- temps de restauration le midi (service et encadrement)
- demande d'accueil d'élèves avec un P.A.I sur le temps du repas

